

## **FCP VALEURS MIXTES**

**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2022**

### **RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022**

#### **Rapport sur les états financiers**

##### **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds FCP VALEURS MIXTES, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 43 346 211 DT, un actif net de 43 122 842 DT et un résultat bénéficiaire de 2 590 530 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds FCP VALEURS MIXTES, ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, conformément au système comptable des entreprises.

##### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

##### **Observation**

Nous attirons votre attention sur la note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

### **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire de FCP VALEURS MIXTES. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers arrêtés dans les conditions rappelées précédemment.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Le gestionnaire de FCP VALEURS MIXTES est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire de FCP VALEURS MIXTES qu'il incombe d'évaluer la capacité du fond à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds.

### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de

s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles :

### **Efficacité du système de contrôle interne**

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 31 mars 2023

**Le Commissaire aux Comptes :**

**ECC MAZARS**

**Walid MASMOUDI**

## BILAN

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2022	31/12/2021
<b><u>ACTIF</u></b>			
<b><u>Portefeuille-titres</u></b>			
Actions et droits rattachés		12 811 093	12 453 896
Obligations et valeurs assimilées		9 915 807	13 162 537
Titres OPCVM		1 991 211	1 582 263
	<b>3.1</b>	<b>24 718 111</b>	<b>27 198 696</b>
<b><u>Placements monétaires et disponibilités</u></b>			
Placements monétaires	<b>3.2</b>	12 901 120	8 923 050
Disponibilités	<b>3.3</b>	5 726 980	7 976 061
		<b>18 628 100</b>	<b>16 899 111</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>43 346 211</b>	<b>44 097 807</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
Opérateurs créditeurs	<b>3.4</b>	203 825	147 057
Autres créditeurs divers	<b>3.5</b>	19 544	17 154
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>223 369</b>	<b>164 211</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
Capital	<b>3.6</b>	41 507 670	42 260 733
<b>Sommes capitalisables</b>			
Sommes capitalisables des exercices antérieurs	<b>3.7</b>	-	-
Sommes capitalisables de l'exercice		1 615 172	1 672 863
<b>ACTIF NET</b>		<b>43 122 842</b>	<b>43 933 596</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>43 346 211</b>	<b>44 097 807</b>

## ETAT DE RESULTAT

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2022	31/12/2021
<b><u>Revenus du portefeuille-titres</u></b>		<b>1 153 718</b>	<b>1 340 601</b>
Dividendes	4.1	392 245	389 176
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	761 473	951 425
<b><u>Revenus des placements monétaires</u></b>	<b>4.3</b>	<b>1 234 781</b>	<b>1 117 241</b>
<b>Total des revenus des placements</b>		<b>2 388 499</b>	<b>2 457 842</b>
<b><u>Intérêts des mises en pensions</u></b>	<b>4.4</b>	<b>&lt;5 831&gt;</b>	<b>-</b>
<b><u>Charges de gestion des placements</u></b>	<b>4.5</b>	<b>&lt;623 689&gt;</b>	<b>&lt;592 142&gt;</b>
<b>Revenu net des placements</b>		<b>1 758 979</b>	<b>1 865 700</b>
Autres charges	4.6	<70 439>	<62 932>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>1 688 540</b>	<b>1 802 768</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		<73 368>	<129 905>
<b>Sommes capitalisables de l'exercice</b>		<b>1 615 172</b>	<b>1 672 863</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		73 368	129 905
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		<287 732>	77 747
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		1 208 647	278 675
Frais de négociation de titres		<18 925>	<17 966>
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>2 590 530</b>	<b>2 141 224</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**  
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	31/12/2022	31/12/2021
<b><u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b><u>2 590 530</u></b>	<b><u>2 141 224</u></b>
Résultat d'exploitation	1 688 540	1 802 768
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	<287 732>	77 747
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1 208 647	278 675
Frais de négociation de titres	<18 925>	<17 966>
- - -		
<b><u>Distributions de dividendes</u></b>		
<b><u>Transactions sur le capital</u></b>	<b><u>&lt;3 401 284&gt;</u></b>	<b><u>&lt;4 793 289&gt;</u></b>
<b>Souscriptions</b>	<b>2 554 204</b>	<b>4 148 953</b>
Capital	2 153 889	3 540 809
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice antérieur	300 853	552 544
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice	99 462	55 600
<b>Rachats</b>	<b>&lt;5 955 488&gt;</b>	<b>&lt;8 942 242&gt;</b>
Capital	<5 338 551>	<7 985 316>
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice antérieur	<426 907>	<768 117>
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice	<190 040>	<191 188>
Droit de sortie	10	2 379
<b><u>Variation de l'actif net</u></b>	<b><u>&lt;810 754&gt;</u></b>	<b><u>&lt;2 652 065&gt;</u></b>
<b><u>Actif net</u></b>		
_ En début de l'exercice	43 933 596	46 585 661
_ En fin de l'exercice	43 122 842	43 933 596
<b><u>Nombre de parts</u></b>		
_ En début de l'exercice	334 552	371 738
_ En fin de l'exercice	309 341	334 552
<b><u>Valeur liquidative</u></b>	<b><u>139,402</u></b>	<b><u>131,321</u></b>
<b><u>Taux de rendement</u></b>	<b><u>6,11%</u></b>	<b><u>4,79%</u></b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2022

### 1 – Présentation du fonds

FCP VALEURS MIXTES est un fonds commun de placement de catégorie mixte de type capitalisation, régi par le code des organismes de placement collectif.

Il a reçu l'agrément du CMF le 22 septembre 2010 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du fonds est assurée par la société TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres du FCP VALEURS MIXTES.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

### 2 – Principes et méthodes comptables

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fonds pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

#### **2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeur similaire et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **2.2 Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;

- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds détient deux souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines. Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthodes comptable a été appliqué d'une manière prospective depuis l'exercice clos le 31 décembre 2019.

### **2.3 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2022 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative au 31 décembre 2022.

#### **2.4 Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

#### **2.5 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### **2.6 Opérations de pensions livrées**

- **Titres mis en pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ». La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ». Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension. Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées. Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- **Titres reçus Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ». Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus de prises en pension »

## **2.7 Capital**

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

## **2.8 Le résultat net de l'exercice**

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non capitalisable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des charges.
- Le résultat non capitalisable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

## **2.9 Sommes capitalisables**

Les sommes capitalisables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

### 3 – Notes sur le bilan

#### **3.1 Portefeuille titres :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2022 se détaille comme suit :

##### **A- Actions et droits rattachés**

<b><u>Code ISIN</u></b>	<b><u>Titre</u></b>	<b><u>Nombre de titres</u></b>	<b><u>Coût d'acquisition</u></b>	<b><u>Valeur actuelle</u></b>	<b><u>% Actif</u></b>
TNDKJ8O68X14	ASSURANCE MAGHREBIA VIE	13 707	83 339	84 983	0,20%
TNMSXIDXJE02	ASSURANCE MAGHREBIA VIE NS 22	27 414	166 677	166 677	0,38%
TN0001800457	BIAT	14 164	967 319	1 250 795	2,89%
TN0007590011	CELLCOM	35 000	188 425	119 000	0,27%
TN0007510019	LAND`OR	561	4 432	3 372	0,01%
TN0007620016	MPBS	179 000	797 055	850 250	1,96%
TN0007620065	MPBS DA 2020 -1/17	13	3	4	0,00%
TN0007530017	ONE TECH HOLDING	79 950	633 071	554 133	1,28%
TN0007610017	SAH LILAS	450 000	4 152 067	4 087 350	9,43%
TN0007740012	SAM	8 291	26 780	23 347	0,05%
TNQPQXRODTH8	SMART TUNISIE	42 853	1 107 787	1 033 915	2,39%
TN0006060016	STAR	25 892	3 434 870	4 250 094	9,80%
TN0007560014	SYPHAX AIRLINES	119 049	1 121 935	0	0,00%
TN0004100202	TUNINVEST-SICAR	45 928	523 112	387 173	0,89%
<b><i>Total actions et droits rattachés</i></b>			<b><i>13 206 872</i></b>	<b><i>12 811 093</i></b>	<b><i>29,56%</i></b>

##### **B- Obligations et valeurs assimilées**

###### **1-Bon de trésor assimilable**

TN0008000747	BTA 13 MAI 2027 7.2%	2 000	1 809 000	1 927 879	4,45%
TN0008000705	BTA 11 JUIN 2025 6.5%	2 200	1 903 000	2 152 651	4,97%
<b><i>Total bon de trésor assimilable</i></b>			<b><i>3 712 000</i></b>	<b><i>4 080 530</i></b>	<b><i>9,41%</i></b>

###### **2-Obligations de sociétés**

TN0007780026	ABC 2018-01-CAT.A-TV TMM2.2	3 500	70 000	72 499	0,17%
TN0007780067	ABC 2020-1 CA TF	5 000	300 000	313 959	0,72%
TN0002102101	ATL 2019-1 CA TF	3 000	120 000	120 793	0,28%
TN0002102093	ATL 2020-1 CA TF	15 000	900 000	915 645	2,11%
TN0006610547	ATTIJARI LEASING 2019-1 CB TV	20 000	800 000	833 968	1,92%
TN0001901032	BH SUBORDONNE 2018-1 CA-TV	3 000	60 000	62 929	0,15%
TN0001901081	BH SUBORDONNE 2019-1 CA-TV	3 000	120 000	126 504	0,29%

TN0004201455	CIL 2018/1 CAT. A TF	15 000	600 000	648 650	1,50%
TN0002101913	TL 2016-1 CAT.B TF 7.75%	6 500	129 480	135 850	0,31%
TN0002102002	TL 2018-1 CAT.A TV TMM2.3%	5 000	100 000	104 715	0,24%
TN0002102069	TL SUB 2018 - CAT. A TF 10.60	700	27 832	30 183	0,07%
TN0002101939	TL SUBORDONNE 2016 CAT.B TF	21 610	816 858	882 269	2,04%
TN0002102101	TLF 2019-1 CA TF	5 000	200 000	209 345	0,48%
TN0002102135	TLF 2020-1 CA TF	10 000	600 000	633 255	1,46%
TN0002102143	TLF SUBORDONNE 2020 -TF-	5 000	400 000	430 284	0,99%
TN0003900263	UIB 2011/1 TR B	5 500	247 500	251 874	0,58%
TN0007200181	WIFAK BANK 2019-1 CB TF	1 500	60 000	62 555	0,14%
<b>Total obligations des sociétés</b>			<b>5 551 670</b>	<b>5 835 277</b>	<b>13,46%</b>
<b>Total obligations et valeurs assimilées</b>			<b>9 263 670</b>	<b>9 915 807</b>	<b>22,88%</b>

### C- Titres OPCVM

TN0004201455	FCP GAT PERFORMANCE	149	1 503 528	1 501 003	3,46%
TN0002101004	SICAV-PLUS	1 227	83 955	84 015	0,19%
TN0002100998	TUNISIE SICAV	3 700	406 193	406 193	0,94%
<b>Total OPCVM</b>			<b>1 993 676</b>	<b>1 991 211</b>	<b>4,59%</b>
<b>Total</b>			<b>24 464 218</b>	<b>24 718 111</b>	<b>57,02%</b>

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2022 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Actions et droits	10 563 275
Obligations	258 959
Titres OPCVM	2 193 661
	<b>13 015 895</b>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2022 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Prix de Cession ou Remboursement</u>	<u>Plus ou moins-values réalisées</u>
Actions et droits	9 960 985	-	11 032 293	1 071 308
Obligations des sociétés	2 545 825	631 299	3 201 499	24 375
BTA	847 449	40 006	933 006	45 551
Titres OPCVM	1 733 856	-	1 801 269	67 413
<b>TOTAL</b>	<b>15 088 115</b>	<b>671 305</b>	<b>16 968 067</b>	<b>1 208 647</b>

### 3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2022 se détaille comme suit :

		<u>Valeur</u> <u>nominale</u>	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Valeur</u> <u>actuelle</u>	<u>% Actif</u>
<b><u>Certificats de dépôt</u></b>					
TNF6797C0EU1	AMEN BANK au 02/01/2023-10J-8.27%	1 500 000	1 497 250	1 499 725	3,46%
TN901V8JUPQ5	AMEN BANK au 08/01/2023-10J-8.27%	1 500 000	1 497 250	1 498 075	3,46%
TN8DOXRB09H2	AMEN BANK au 06/01/2023-10J-8.27%	1 000 000	998 166	999 083	2,30%
<b>Total AMEN BANK</b>		<b>4 000 000</b>	<b>3 992 666</b>	<b>3 996 883</b>	<b>9,22%</b>
TN5DV4B8SML4	BIAT au 10/01/2023-10J-8.27%	500 000	498 171	499 177	1,15%
TNR4EZUWUCO0	BIAT au 05/01/2023-30J-8.27%	500 000	497 262	499 635	1,15%
TNZ1HYE3XKG0	BIAT au 04/01/2023-30J-8.27%	500 000	497 262	499 726	1,15%
<b>Total BIAT</b>		<b>1 500 000</b>	<b>1 492 695</b>	<b>1 498 538</b>	<b>3,46%</b>
TN6ELZUNJTM2	BTE au 07/02/2023-10J-9.27%	500 000	495 922	496 228	1,14%
TNM8NNCGMVV6	BTE au 09/01/2023-10J-8.77%	2 500 000	2 495 140	2 496 112	5,76%
TN28E2WYRWO6	BTE au 26/01/2023-50J-9.57%	500 000	494 753	497 377	1,15%
<b>Total BTE</b>		<b>3 500 000</b>	<b>3 485 815</b>	<b>3 489 717</b>	<b>8,05%</b>
<b>Total certificats de dépôts</b>		<b>9 000 000</b>	<b>8 971 176</b>	<b>8 985 138</b>	<b>20,73%</b>
<b><u>Créances sur opérations de pensions livrées</u></b>					
Prise en pension 602 BTA novembre 2023, 7%, BIAT au 03/02/2023-35J-8,27%	600 437	600 437	600 713	1,39%	
Prise en pension 803 BTA novembre 2023, 7%, BIAT au 06/01/2023-35J-8,27%	800 367	800 367	801 102	1,85%	
Prise en pension 2 420 BTA avril 2023, 6%, BIAT au 06/01/2023-28J-8,27%	2 500 954	2 500 954	2 514 167	5,80%	
<b>Total créances sur opérations de pensions livrées</b>		<b>3 901 758</b>	<b>3 915 982</b>	<b>9,03%</b>	
<b>Total Placements monétaires</b>		<b>12 872 934</b>	<b>12 901 120</b>	<b>29,76%</b>	

### 3.3 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2022 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Banques	2 861 596	2 284 545
Intérêt courus sur dépôt à vue et compte à terme	17 056	86 791
Compte à terme	2 670 000	6 240 000
Achats souscriptions	<374 676>	<617 917>
Ventes titres à encaisser	556 415	
Retenue à la source sur intérêt courus sur dépôt à vue et compte à terme	<3 411>	<17 358>
	<u>5 726 980</u>	<u>7 976 061</u>

\*Les comptes à termes se détaillent comme suit :

<u>Caractéristique</u>	<u>Montant</u>
BIAT au 02/03/2023-92J-8,27%	94 000
BIAT au 22/03/2023-92J-8,27%	504 000
BIAT au 27/03/2023-92J-8,27%	2 072 000
<b>Total comptes à terme</b>	<b>2 670 000</b>

### 3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2022 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Rémunérations du distributeur à payer	103 598	-
Commission de performance du gestionnaire à payer	63 353	-
Rémunérations du gestionnaire à payer	32 375	142 558
Rémunérations du dépositaire à payer	4 499	4 499
	<u>203 825</u>	<u>147 057</u>

### 3.5 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2022 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	15 916	13 400
Redevances CMF	3 628	3 754
	<u>19 544</u>	<u>17 154</u>

### **3.6 Capital :**

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022 se détaillent comme suit :

<b>Capital au 1er janvier 2022</b>	<b>42 260 733</b>
Nombre de part	334 552
Nombre de porteurs de parts	316
<b>Souscriptions réalisées</b>	
Montant	2 153 889
Nombre de part	17 051
Nombre de porteurs de parts entrant	2
<b>Rachats effectués</b>	
Montant	<5 338 551>
Nombre de part	42 262
Nombre de porteurs de parts sortant	35
<b>Autres mouvements</b>	
Frais de négociation de titres	<18 925>
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	<287 732>
Plus ou moins-value réalisée sur cession de titres	1 208 647
Régularisations des sommes capitalisables de l'exercice antérieur	<126 054>
Sommes capitalisables de l'exercice antérieur	1 672 863
Régularisations de (+/-) values sur titres et frais de négociation	<17 210>
Droit de sortie	10
<b>Capital au 31 décembre 2022</b>	<b>41 507 670</b>
Nombre de parts	309 341
Nombre de porteurs de parts	283
Taux de rendement	6,11%

### **3.7 Sommes capitalisables :**

Les sommes capitalisables au 31 décembre 2022 se détaillent comme suit :

<u>Désignations</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Résultat d'exploitation	1 688 540	1 802 768
Régularisation du résultat d'exploitation	<73 368>	<129 905>
	<u>1 615 172</u>	<u>1 672 863</u>

#### 4 – Notes sur l'état de résultat

##### **4.1 Dividendes :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2022 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Dividende SMART TUNISIE	96 374	-
Dividende STAR	59 740	43 239
Dividende MPBS	49 418	13 525
Dividende BIAT	41 600	40 920
Dividende ONE TECH HOLDING	24 840	-
Dividende CEREALIS	24 823	19 637
Dividende SICAV AXIS TRESORERIE	23 282	24 490
Dividende TUNINVEST-SICAR	22 988	68 493
Dividende ASSURANCES MAGHREBIA	15 470	14 960
Dividende LAND'OR	12 800	18 687
Dividende SFBT	8 580	14 774
Dividende SICAV ENTREPRISE	7 600	19 818
Dividende SAM	4 730	6 380
Dividende DELICE HOLDING	-	39 775
Dividende SAH LILAS	-	22 880
Dividende BH BANK	-	18 000
Dividende UNIMED	-	9 380
Dividende EURO-CYCLE	-	6 818
Dividende TELNET HOLDING	-	5 008
Dividende SPDIT SICAF	-	900
Dividende SOTUVER	-	892
Dividende SOTETEL	-	600
	<u>392 245</u>	<u>389 176</u>

##### **4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2022 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Revenus des obligations	507 541	681 818
Revenus des BTA	253 932	269 607
	<u>761 473</u>	<u>951 425</u>

#### **4.3 Revenus des placements monétaires :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2022 se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2022</u></b>	<b><u>31/12/2021</u></b>
Revenus sur pension livrée	494 949	362 533
Intérêts sur certificat de dépôt	398 713	374 884
Intérêts sur dépôt à vue et compte à terme	341 119	331 362
Intérêts sur billet de trésorerie	-	48 462
	<b><u>1 234 781</u></b>	<b><u>1 117 241</u></b>

#### **4.4 Intérêts des mises en pensions :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2022 se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2022</u></b>	<b><u>31/12/2021</u></b>
Rémunérations du distributeur	5 831	-
	<b><u>5 831</u></b>	<b><u>-</u></b>

#### **4.5 Charges de gestion des placements :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2022 se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2022</u></b>	<b><u>31/12/2021</u></b>
Rémunérations du distributeur	413 301	-
Rémunérations du gestionnaire	129 185	574 292
Commission de surperformance	63 353	-
Rémunérations du dépositaire	17 850	17 850
	<b><u>623 689</u></b>	<b><u>592 142</u></b>

#### **4.6 Autres charges :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2022 se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2022</u></b>	<b><u>31/12/2021</u></b>
Redevances CMF	43 411	45 993
Honoraires du commissaire aux comptes	18 247	13 400
Autres frais	8 781	3 539
	<b><u>70 439</u></b>	<b><u>62 932</u></b>

## 5 – Autres informations

### **5-1 Données par part et ratios de gestion de placement :**

<b>Données par part</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Revenus des placements	7,721	7,347	6,814	7,629	4,981
Intérêts des mises en pensions	<0,019>	-	-	-	-
Charges de gestion des placements	<2,016>	<1,770>	<1,460>	<1,746>	<2,150>
<b>Revenus net des placements</b>	<b>5,686</b>	<b>5,577</b>	<b>5,354</b>	<b>5,882</b>	<b>2,831</b>
Autres charges	<0,228>	<0,188>	<0,148>	<0,151>	<0,174>
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>5,459</b>	<b>5,389</b>	<b>5,207</b>	<b>5,731</b>	<b>2,657</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	<0,237>	<0,388>	0,591	0,345	0,120
<b>Sommes capitalisables de l'exercice</b>	<b>5,221</b>	<b>5,000</b>	<b>5,798</b>	<b>6,076</b>	<b>2,777</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titre	<0,930>	0,232	1,364	1,041	0,939
Frais de négociation de titre	<0,061>	<0,054>	<0,036>	<0,052>	<0,082>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	3,907	0,833	<0,715>	0,692	6,122
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>2,915</b>	<b>1,011</b>	<b>0,613</b>	<b>1,682</b>	<b>6,979</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>8,374</b>	<b>6,400</b>	<b>5,820</b>	<b>7,413</b>	<b>9,636</b>
Droit de sortie	0,000	0,007	0,022	0,025	0,052
<b>Résultat non capitalisable de l'exercice</b>	<b>2,915</b>	<b>1,018</b>	<b>0,635</b>	<b>1,707</b>	<b>7,031</b>
Régularisation de plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	<0,055>	<0,016>	0,029	0,462	1,306
<b>Sommes non capitalisables de l'exercice</b>	<b>2,860</b>	<b>1,002</b>	<b>0,664</b>	<b>2,169</b>	<b>8,337</b>
<b>Valeur liquidative</b>	<b>139,402</b>	<b>131,321</b>	<b>125,319</b>	<b>118,857</b>	<b>110,612</b>

### **Ratios de gestion des placements**

#### **Ratios de gestion des placements**

Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,44%	1,29%	1,34%	1,64%	2,14%
Autres charges / actif net moyen	0,16%	0,14%	0,14%	0,14%	0,17%
Résultat capitalisable / actif net moyen	3,89%	3,92%	4,79%	5,34%	2,64%
Actif net moyen	43 413 734	45 978 969	40 425 288	33 145 507	11 410 431

## **5-2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :**

La gestion de la société FCP VALEURS MIXTES est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT; celle-ci est chargée de la gestion administrative et comptable de la société. Cette dernière a pour mission notamment :

- La définition des objectifs de placements de l'actif du fonds ;
- La veille sur le respect d'allocation d'actif telle que détaillé dans le règlement intérieur ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre BTA, actions et valeurs assimilées et obligations ;
- Le calcul de la valeur liquidative des parts de fonds et l'information des porteurs de parts et du public sur la gestion du fonds avec la périodicité requise ;
- La fourniture de toute information et/ou document réclamés par le dépositaire dans le cadre de sa mission de vérification.

En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,25% HT calculée sur la base de l'actif net quotidien.

En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit une commission de surperformance s'élevant à 10% HT de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé qui a été fixé à 5% par an. Son règlement effectif se fait à la clôture de chaque exercice comptable.

La distribution la société FCP VALEURS MIXTES est confiée à TUNISIE VALEURS. En contrepartie, le distributeur perçoit une rémunération de 0,80% HT calculée sur la base de l'actif net quotidien.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire de FCP VALEURS MIXTES elle est notamment chargée à ce titre :

- De conserver les titres et les fonds du FCP ;
- Le contrôle de la régularité des décisions du gestionnaire de FCP VALEURS MIXTES avec les prescriptions légales et les dispositions de son règlement intérieur ;
- Contrôler l'établissement de la Valeur Liquidative des parts du fonds et vérifier l'application des règles de valorisation des actifs du FCP ;
- Contrôler le respect des règles relatives au montant minimum et maximum de l'actif du FCP ;
- D'encaisser le montant des souscriptions des porteurs des parts entrants et le règlement des rachats aux porteurs des parts sortant ;

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.